

Protocole de réouverture des écoles

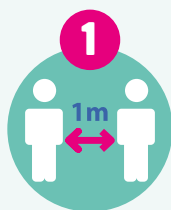


Les modalités de reprise de l'école à Saint-Maurice ont fait l'objet d'un travail partagé entre les services de la Ville et ceux de l'Éducation nationale en partenariat avec les associations de parents d'élèves. Un plan de réouverture des classes a été mis en place dans le strict respect du protocole sanitaire édité par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, afin d'accueillir les enfants dans un climat serein, propice à la reprise des apprentissages.

Quelle organisation ?

15 élèves sont réunis au maximum par classe en élémentaire, 10 en maternelle. Les enfants sont accueillis tous les deux jours. Seuls les enfants des professionnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire continuent d'être accueillis 4 jours par semaine.

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PROTOCOLE SANITAIRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Le maintien de la distanciation physique et l'application des gestes barrières

Le maintien de la distanciation physique (1 mètre minimum)

La règle de distanciation physique doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Le lavage des mains

- À l'arrivée,
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations,
- Avant et après chaque repas,
- Avant d'aller aux toilettes et après,
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué,
- Le soir avant de partir de l'école.

Le port du masque

- Pour les élèves en école maternelle, le port du masque est à proscrire.

- Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé.

- Les enfants qui présenteraient des symptômes devront être équipés d'un masque et être immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents.

- Pour les personnels, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

La ventilation des classes et autres locaux

Aération systématique de toutes les salles occupées le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.



La limitation du brassage des élèves

Accueil des élèves

- L'arrivée et le départ de l'établissement peuvent être échelonnés.

Aménagement des salles de classe

- Aménager les salles de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre les tables (soit environ 4 m² par élève).
- Éviter au maximum les installations de tables en face à face.
- Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires.
- Limiter les déplacements dans la classe.

Gestion de la circulation des enfants

Les déplacements des enfants devront être encadrés et limités au strict nécessaire :

- Privilégier le sens unique de circulation. À défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
- Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- Prévoir une signalétique facile.
- Maintenir les portes ouvertes.

Récréation

- Éviter les croisements de groupes et d'élèves.

- Échelonner les temps de récréation.

- Éviter les regroupements de niveaux différents.

- Organiser les plannings de récréation par groupes de classes.

Restauration scolaire

La Ville propose une offre de restauration scolaire sous forme de paniers repas.

Recommandations pour les activités sportives

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.

- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous ou assurer une désinfection régulière adaptée.

Recommandations pour les activités culturelles

- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif.

- Penser à des jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes.



L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

Nettoyage et désinfection des sols

Au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour des surfaces et objets fréquemment touchés :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier...
- Matériels pédagogiques et objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes.

La reprise des écoles maternelles et élémentaires a lieu de façon progressive, en fonction de la disponibilité des enseignants. Sont accueillis, depuis le 18 mai, les enfants dont les parents exercent une profession indispensable à la lutte contre le Covid-19 ou en lien avec la reprise de l'activité liée à la sortie de confinement ainsi que les enfants pédagogiquement prioritaires. Toutes les modalités sont communiquées aux familles par la Direction des différentes écoles.

Pour tous les élèves non accueillis pour le moment ou dont les parents ont fait le choix de ne pas les remettre à l'école, la continuité pédagogique est assurée à distance par les enseignants.